

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

### OBJET : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PLANTATION D'ARBRES ET CREATION DE MASSIFS PERENNES

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au Maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de faire appel à une assistance de maitrise d'ouvrage dans le cadre de la végétalisation communale et l'entretien des espaces verts,

Considérant la proposition établie par la Société TERRALIA Paysage (69002 LYON) comme suit :

- Phase 1 - Etudes : pour un montant de 4 225 € HT, soit 5 070 € TTC,
- Phase 2 – Suivi de chantier :
- Mission 1 : Création des massifs pérennes : pour un montant estimé de 4 300 € HT, soit 5 160 € TTC,
- Mission 2 : Plantation des arbres : pour un montant estimé de 1 850 € HT, soit 5 160 € TTC, soit un montant total estimé à 6 150 € HT, soit 7 380 € TTC.

Le coût total (Phase 1 et Phase 2) est estimé à 10 375 € HT, soit 12 450 € TTC, dans le cadre d'une assistance à maitrise d'ouvrage pour la plantation d'arbres et création de massifs pérennes.

### DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société TERRALIA Paysage (69002 LYON) comme suit :

- Phase 1 - Etudes : pour un montant de 4 225 € HT, soit 5 070 € TTC,
- Phase 2 – Suivi de chantier :
- Mission 1 : Création des massifs pérennes : pour un montant estimé de 4 300 € HT, soit 5 160 € TTC,
- Mission 2 : Plantation des arbres : pour un montant estimé de 1 850 € HT, soit 5 160 € TTC, soit un montant total estimé de 6 150 € HT, soit 7 380 € TTC.

Le coût total (Phase 1 et Phase 2) est estimé à 10 375 € HT, soit 12 450 € TTC, dans le cadre d'une assistance à maitrise d'ouvrage pour la plantation d'arbres et création de massifs pérennes.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 27-08-2024,  
Le Maire,  
Raymond DURAND



Certifié exécutoire  
En Préfecture, le 27/08/2024  
Et de la publication, le 27/08/2024